

## Dévoilement du rapport de la consultation publique sur la pollution lumineuse au Lac-Saint-Jean

**Roberval, le 28 mars 2023.** – La consultation publique réalisée relativement à la pollution lumineuse révèle que 65 % des répondants la considèrent comme étant « dérangeante » dans la poursuite de leurs activités quotidiennes. Toutefois 75 % d'entre eux se sentent davantage préoccupés par les impacts sur l'environnement que sur leur qualité de vie. C'est ce que révèle le rapport de la consultation publique sur la pollution lumineuse menée par les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine.

Ces résultats sont très importants, car ils permettent d'établir qu'une grande majorité des participants se sentent préoccupés par l'impact de la pollution lumineuse sur l'environnement, bien qu'ils ne s'estiment pas tous importunés par cet enjeu ni qu'ils jugent que leur qualité de vie en est impactée négativement.

Concernant les usages qui devraient être pris en compte par une réglementation sur le contrôle de la pollution lumineuse, les résultats révèlent que celle-ci devrait s'appliquer aux projets serricoles (74 %), aux commerces et services (59 %) ainsi qu'aux usages industriels (58 %). Respectivement 30 % et 35 % des répondants sont d'avis que les usages résidentiels et agricoles devraient être encadrés par une réglementation. Quant aux usages publics, ce sont 41 % des répondants qui estiment qu'une réglementation devrait s'y appliquer.

La consultation révèle également qu'un pourcentage important de participants estiment avoir déjà fait des changements (57 %), ou seraient prêts à en faire pour certaines occasions (16 %). Cette donnée est probante pour la suite des choses, car on peut penser qu'une réglementation relative au contrôle de la pollution lumineuse est susceptible de favoriser l'acceptabilité sociale.

### Un taux de réponse qui témoigne de la préoccupation de la population

Destinée à la population de chacune des MRC, ce sont près de 1 500 citoyens qui ont participé à cette consultation qui s'est déroulée du 5 décembre 2022 au 8 janvier 2023. Une majorité de 56 % des répondants proviennent de la MRC du Domaine-du-Roy, alors que 41 % d'entre eux proviennent de la MRC de Maria-Chapdelaine. Le 3 % restant se répartit entre les autres MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les taux de participation de la MRC du Domaine-du-Roy (2,64 %) et de la MRC de Maria-Chapdelaine (2,51 %) sont plus que satisfaisants dans le cadre d'un échantillonnage à participation volontaire.

Notons que l'utilisation d'un échantillonnage à participation volontaire est très courante dans le cadre d'une consultation publique. De plus, une démarche non probabiliste ne remet aucunement en cause la pertinence du processus de consultation ni l'utilité des résultats. Il s'agit de reconnaître que les données issues de ce type de démarche ne peuvent être généralisées, et que l'échantillon ne peut en aucun cas représenter, par inférence, une population plus importante.

### **Les prochaines étapes**

Au cours des prochains mois, les deux MRC travailleront conjointement à l'élaboration d'un projet de règlement. Pour cet exercice, elles tiendront compte des résultats de la consultation publique, de l'avis faunique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), mais aussi de l'étude réalisée par M. Martin Aubé du Cégep de Sherbrooke sur l'émission de lumière des Serres Toundra dans l'environnement.

Le projet de règlement s'inspirera également du cadre législatif existant au Québec en matière de contrôle de la pollution lumineuse et tiendra compte des recommandations du service de l'aménagement du territoire des deux MRC. Les inspecteurs municipaux seront également consultés pendant la rédaction du projet de règlement.

Le rapport est disponible pour consultation sur les sites Internet des MRC du Domaine-du-Roy (<https://cutt.ly/E4QbTsS>) et de Maria-Chapdelaine (<https://cutt.ly/M4LVjTq>).

– 30 –

#### Source :

Karine Côté  
Conseillère en communication  
MRC du Domaine-du-Roy  
418 275-5044, poste 2120

Marie-Claude Gay  
Conseillère en communication  
MRC de Maria-Chapdelaine  
418 276-2131, poste 4519